

# Communiqué de presse

**FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION**

WWW.SUDEDUCATION.ORG  
FEDE@SUDEDUCATION.ORG



Paris, le 27/11/2024

## Kanaky, Palestine : les universités françaises censurent les libertés académiques et la liberté d'expression

Accompagnant la dérive autoritaire de gouvernements de plus en plus prompts à suivre les thèses et l'agenda de l'extrême droite, des directions des universités françaises se permettent de censurer de plus en plus librement les voix qui expriment la condamnation du génocide en Palestine et la situation coloniale en Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

Les universités font partie des lieux de contestation du soutien qu'apporte le gouvernement français au gouvernement israélien dans les massacres génocidaires qu'il mène en Palestine et au Liban. De nombreuses directions d'universités essayent depuis plus d'un an de faire taire la contestation. On peut citer l'exclusion des étudiant·es contestataires à Sciences Po Paris, les différentes annulations de conférences, les interventions policières contre des étudiant·es mobilisé·es... Mais la répression a franchi un cap supplémentaire ces dernières semaines, puisqu'elle s'exerce aussi contre les rares universitaires qui osent ne serait-ce que s'émouvoir du génocide. Ainsi, notre camarade, Benoit Huou, enseignant à la Toulouse School of Economics, a été suspendu de ses fonctions début septembre, après s'être indigné du génocide en cours en Palestine devant un amphithéâtre d'étudiant·es. Une procédure disciplinaire a été déclenchée, sur la seule expression d'opinions politiques pourtant possibles dans le cadre des libertés académiques et de la liberté d'expression des personnels universitaires.

Son cas n'est malheureusement pas isolé, cette même technique de répression a été utilisée contre Mathias Chauchat, professeur de droit à l'université de Nouvelle-Calédonie. Il a été suspendu le 12 octobre dernier par la présidente de l'université pour avoir critiqué la situation coloniale en Kanaky/Nouvelle-Calédonie et la répression sauvage qui s'abat entre autres sur la jeunesse kanak. Pour rappel, le bilan de la répression coloniale en Kanaky / Nouvelle-Calédonie

depuis le soulèvement de mai 2024 suite au gel du corps électoral est lourd : 13 morts et des centaines de blessés.

La répression des universitaires est inadmissible. Elle refait son apparition dans les universités françaises, où elle n'avait pas été employée depuis la guerre d'Algérie. Par ces mesures disciplinaires, les directions d'établissement et le ministère portent atteinte aux libertés académiques et à la liberté d'expression au sein de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Libertés académiques et liberté d'expression qui sont garanties constitutionnellement, ce qui a été rappelé par les décisions du Conseil Constitutionnel du 20 janvier 1984 et du 28 juillet 1993. On ne peut pas laisser remettre en cause ces acquis démocratiques des combats passés.

**SUD éducation exige la réintégration immédiate et l'arrêt des poursuites contre Benoît Huou et Mathias Chauchat, et appelle les personnel·les de l'ESR à signaler à leurs syndicats tous les cas de répressions ou d'entraves aux libertés académique et à la liberté d'expression par les directions d'établissements supérieurs.**